
Nombre de membres composant le comité : 8

En exercice : 8

L'an deux mille quinze le mardi 13 octobre à 18 heures et trente minutes, les membres composant le Comité d'Administration du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff, légalement convoqués le 25 septembre 2015, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOULET.

Étaient présents :

Mesdames MORDOS-LEQUIME

Messieurs CLAVEL-BOULET-PASCAL

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur METAIS-MESADAMES NICOLAS, BETOUS (absence excusée)

M. BOULET, Président du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff ouvre la séance à 18h30.

M. BOULET rappelle que l'ordre du jour portera sur :

- Saison estivale 2015 et conséquences
- Modification du règlement intérieur
- Informations sur les travaux et marchés en cours
- Informations et délibérations spécifiques au personnel
- Questions relatives au budget 2015 et tarifs
- Questions diverses

M. BOULET donne la parole à Mme MILED, directrice du Stade Nautique de Châtillon-Malakoff.

Mme MILED introduit l'ordre du jour du Comité d'Administration.

Saison estivale 2015 et conséquences

Madame MILED précise que l'été 2015 a été particulier, en raison notamment d'une forte vague de chaleur durant la première partie du mois de juillet.

Madame MILED revient sur les chiffres de la saison avec les recettes enregistrées en 2015 comparativement à 2013 et 2014.

Sur les mois de juin juillet et août, la recette est meilleure qu'en 2014 mais plus basse qu'en 2013 qui était une saison estivale très chaude.

M.BOULET remarque que l'on a plus d'entrée mais moins de recettes.

M.MILED l'explique par les nombreuses entrées des enfants et des cartes d'abonnements dont les prix sont plus bas que l'entrée unitaire.

De plus, les ouvertures des autres piscines du territoire impactes négativement les entrées du stade nautique.

Madame MILED expose les chiffres de la fréquentation sur juin/juillet/août et les différents pics que l'on a pu constaté entre le 01/07 et le 14/07 puis entre 18/08 et le 31/08.

Concernant l'achat des transats, Mme MILED indique que le service a été bien accueilli par le public et essentiellement utilisé par les enfants des centres de loisirs et un public jeune. Les transats étaient sécurisé par des attaches et cadenassés pour éviter les déplacements et les détériorations.

Mme MILED pense que l'achat de transats supplémentaires seraient opportun compte tenu du succès rencontré par cette première mise en place.

Le Conseil d'administration s'accorde sur l'achat de 8 transats supplémentaires.

Mme MILED évoque par la suite les leçons particulières qui se sont déroulées sur l'été et qui ont été une réelle réussite. L'opération est prolongée jusqu'au 15 décembre 2015. Néanmoins, le prix de ces leçons doit être retravaillé car bien en dessous du tarif pratiqué dans les autres structures ou par les maîtres nageurs en auto entrepreneur.

Après échanges, un tarif autour des 20 €, entrée comprise, est la solution retenue.

Mme MILED complète cette présentation de l'activité estivale par les animations proposées dans le bassin de 25 mètres.

Les matchs de waterpolo et la mise en place d'une structure gonflable ont fait le bonheur des enfants et dynamiser ce bassin quelque peu déserté durant l'été.

Mme MILED aborde par la suite les différents problèmes rencontrés sur l'été.

En premier lieu, des intrusions nocturnes sur le bassin intérieur durant juillet. Les intrus ont pris appui sur le muret côté rue Jean Bouin pour escalader le portail noir permettant l'accès au pompier.

De plus, au mois de septembre, les distributeurs automatiques ont été fracturés.

Mme MILED revient sur l'accident grave qui a conduit au décès d'un homme âgé après qu'il eut un malaise en entrant dans l'eau. L'enquête de police n'a pas engagée la responsabilité du Stade Nautique et le contrôle de la DDCS n'a relevé aucune infraction à la réglementation.

Mme MILED souhaite porter à la connaissance du Conseil des comportements d'utilisateurs de plus en plus inadmissibles qui n'hésitent plus à insulter les agents et enfreindre le règlement intérieur.

Elle demande qu'une réflexion soit menée sur les droits donnés au personnel pour interdire l'accès aux individus contrevenants et récidivistes.

Il en ressort que l'effectif minimal des agents de sécurité est de deux pour faire respecter le règlement intérieur.

Mme MILED souhaite que le règlement intérieur connaisse des évolutions.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme MILED expose que différents éléments nécessitent une modification ou que des règles supplémentaires doivent être intégrées.

Le conseil d'administration valide l'interdiction de fumer dans l'enceinte de l'établissement, même sur les plages.

Mme MILED propose le passage du couloir réservé aux femmes en couloir mixte lors de fortes affluences.

Le Conseil d'administration valide cette possibilité.

Mme MILED évoque aussi les tenues de baignades qui se diversifient et peuvent prêter à confusion.

Le Conseil d'Administration donne tout pouvoir pour incorporer de nouvelles tenues à proscrire si nécessaire.

Le Conseil d'Administration valide toutes les propositions effectuées par Mme MILED.

TRAVAUX ET MARCHÉS EN COURS

Mme MILED indique que le cahier des charges relatif au traitement des fers à béton, au remplacement des verrières, à la rehausse du mur et à la peinture est prêt et sera lancé après le recueil de divers avis techniques.

Mme MILED énumère différents investissements qui sont nécessaires pour des raisons de sécurité :

- Le remplacement des alarmes d'intrusion et le renouvellement de la vidéo surveillance
- Le remplacement des portes d'entrée

- Le remplacement du coffre de la caisse
- Le remplacement des éclairages du bassin

Le Conseil d'administration valide les propositions faites par Mme MILED.

Mme MILED donne ensuite des informations sur la réserve parlementaire qui est en cours de finalisation et nous sommes en attente du virement. Dès réception du versement, une partie des travaux d'accessibilité pourront commencer.

Poursuivant sur le thème de l'accessibilité handicapé, Mme MILED précise que le stade nautique, avec l'aide de Mme LEQUIME, a pu rejoindre la liste du patrimoine Châtillonnais bénéficiant du report de 3 ans pour l'établissement de l'ADAP.

Mme LEQUIME précise que ceci ne dispense pas d'avoir une réflexion rigoureuse et continue sur le sujet et d'établir d'hors et déjà une programmation pour les travaux à venir.

INFORMATIONS ET DÉLIBÉRATIONS SPÉCIFIQUES AU PERSONNEL

Afin de palier à l'absence deux vestiaires, Mme MILED aimerait la création d'un emploi d'avenir pour répondre au besoin de l'équipe d'agent d'entretien.

Un autre emploi de ce type pourrait être envisagé avant le 31 décembre 2015 sur un poste polyvalent caisse-secrétariat-accueil.

Le Comité valide cette possibilité de donner un accès à l'emploi aux jeunes des territoires.

Mme MILED évoque par la suite le vote de l'indemnité du trésorier comptable pour l'année 2014.

Le Comité vote à l'unanimité l'indemnité proposée.

Mme MILED informe de la nomination de Jonathan NITUSGAU en tant qu'agent de prévention en remplacement de Jean-Pierre VALOT.

QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2015 ET TARIFS

Mme MILED expose que diverses recettes diminuent du fait de la réduction des créneaux horaires décidés par l'université STAPS René DESCARTES et d'associations qui n'ont pas renouvelées leur contrat. (DGA , ACBB)

Par conséquent le montant des locations de l'année passée ne sera pas atteint.

Mme MILED estime qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles recettes pour 2016 en travaillant sur des offres pour les comités d'entreprise et de nouvelles activités.

Néanmoins, Il est à noter que le stade nautique a récupéré des sommes sur le remboursement des arrêts maladies.

De plus, des dépenses de fonctionnement imprévues ont rendu difficile la réalisation de l'exécution budgétaire tel qu'il était prévu à l'origine.

Les dépenses ont été maîtrisées mais l'état du bâtiment vieillissant engendre de plus en plus de surcoûts.

Des surcoûts liés :

- à la fuite de la fosse en mai et à sa vidange
- à la vidange du bassin olympique suite à la casse de la bride d'une canalisation
- à l'augmentation de la consommation d'eau dû à des fuites (visibles et cachées)
- à des dépenses en personnel (congé longues maladies, remplacements d'agents en congés avant leurs départs définitifs)
- Revalorisations indiciaires

M.PASCAL explique aux membres les principes budgétaires et l'impossibilité de faire une décision budgétaire modificative.

Ainsi, il est nécessaire de voter un budget supplémentaire afin de respecter le principe de l'équilibre budgétaire.

Après échanges, le conseil d'administration décide de voter un budget supplémentaire de 100 000 euros affecté au chapitre 012 dans la section fonctionnement.

Mme MILED indique que la section investissement ne présente aucune difficulté et que les travaux de sécurité envisagés peuvent être réalisés.

Enfin, Mme MILED propose des pistes de réflexion pour réduire les dépenses de fonctionnement, notamment une coupure le dimanche ou une amplitude d'ouverture moins importante.

Le Conseil d'administration souhaite avoir des précisions sur la fréquentation le dimanche à heures fixes afin de prendre une décision.

Mme MILED ajoute qu'il manque au stade nautique un tarif forfaitaire intermédiaire de la fosse afin de répondre aux différentes demandes de tournage.

Le conseil d'administration établit un tarif à 800 euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme MILED rappelle que le jugement sur l'affaire Portela a été rendu le 15 juillet 2015. Elle expose aux membres les tenants et aboutissants de l'affaire qui était instruite depuis 2006.

Elle termine cette réunion du Comité en indiquant :

- qu'aucune demande supplémentaire pour le vol du portable évoqué lors du comité précédent n'a été formulée.
- que la convention de formation avec l'université STAPS Descartes pour la saison 2015-2016 a été reconduite.

- Que le changement de personnel chez la société Dalkia s'est effectué suite au départ de Monsieur SAMENTHO. Monsieur Jordan RELMY le remplace.

Monsieur BOULET remercie les membres du comité d'administration et clot le Conseil d'administration à 20h.